

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....3  
Pour : .....16  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 24 mai 2024**  
.....

Date de la convocation :  
16 mai 2024  
Date d'affichage de la convocation :  
18 mai 2024  
Date de la publication de la délibération :  
31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. SOUBEN, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. TANGUY excusée, pouvoir à G. JOUAN ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/05/01

### REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRi) SUR LES COMMUNES DE QUIMPER, ERGUE-GABERIC ET GUENGAT: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune de Quimper est traversée par l'Odet et ses principaux affluents que sont le Steïr, le Jet et le Frouit. La ville de Quimper est située à la confluence de ces 3 cours d'eau. Les communes adjacentes sont concernées par le passage sur leur territoire de l'Odet et du Jet pour la commune d'Ergué-Gabéric, et du Steïr pour la commune de Guengat.

De ce fait, un PPRi sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat, basé sur une crue centennale, a été prescrit le 26.12.1995 et approuvé le 10.10.1997. Ce PPRi a fait l'objet de deux révisions approuvées en 2004 et 2008.

Le Préfet du Finistère sollicite aujourd'hui l'avis du Conseil Municipal sur le dossier de consultation concernant une nouvelle révision du PPRi -Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat- transmis en mairie par les services de la Préfecture.

En effet, depuis 2008, la situation a fortement évolué. Ainsi, la comparaison entre l'étude de 2008 et celle du présent PPRi met en avant plusieurs différences notamment les données topographiques (plus précises aujourd'hui qu'en 2008). La zone du Frouit, qui n'avait pas été intégrée en 2008, fait également partie de l'enveloppe du présent PPRi.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie réunie le 23 avril 2024, à l'unanimité,

➤ EMET un avis favorable au projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) sur les communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Guengat.

Le Maire,

David LE GOFF



Le secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....3  
Pour : .....16  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 24 mai 2024**  
.....

Date de la convocation :  
16 mai 2024  
Date d'affichage de la convocation :  
18 mai 2024  
Date de la publication de la délibération :  
31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. SOUBEN, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. TANGUY excusée, pouvoir à G. JOUAN ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/05/02

### ZONE DE LA BASE : ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur Patrice Gloanec est propriétaire des parcelles cadastrées ZD 8, 164, 166, 169, et 242 qui sont situées dans le parc d'activités économiques de la Base à Guengat. M. Gloanec a mis en vente 3,26 hectares, terrain classé au PLU en zone Ui pour 1,12 ha (parcelles ZD N° 8p et 242p) et en zone N pour 2,14 ha (parcelles ZD N° 8p, 164, 166 et 169).

Dans le cadre de la maîtrise foncière des parcs d'activités économiques, Quimper Bretagne Occidentale (QBO), lors de son bureau communautaire en date du 11 avril 2024, a proposé l'acquisition du terrain situé en zone Ui, d'une surface de 11 218 m<sup>2</sup>, au montant de 39 301 € HT (atouts majeurs pour l'implantation d'une entreprise).

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Guengat se porte acquéreur de la partie située en zone naturelle (zone N), d'une surface de 21 398 m<sup>2</sup>, au montant de 0,50 € le m<sup>2</sup> soit environ 10 699 € pour permettre notamment l'aménagement d'un chemin piétonnier depuis le bourg qui déboucherait sur la voie verte.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie réunie le 23 avril 2024 et l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 14 mai 2024, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition des parcelles ZD N°8p, 164, 166 et 169, appartenant à M. Patrice Gloanec, au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> soit environ 10 699 €,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette cession.

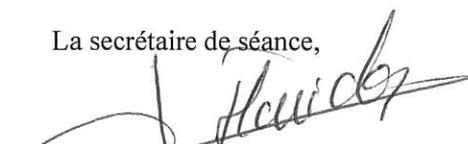
Les frais de géomètre et frais d'acte seront à la charge des deux collectivités.

Le Maire,

  
David LE GOFF



La secrétaire de séance,

  
Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....3  
Pour : .....16  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 24 mai 2024**  
.....

Date de la convocation :  
16 mai 2024  
Date d'affichage de la convocation :  
18 mai 2024  
Date de la publication de la délibération :  
31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. SOUBEN, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. TANGUY excusée, pouvoir à G. JOUAN ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/05/03

### **LOTISSEMENT DES CHEVREFEUILLES 2 : RETROCESSION A LA COMMUNE DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS**

Par délibération du 21 février 2020, le Conseil Municipal avait adopté le transfert dans le domaine communal des équipements et espaces communs des lotissements des Chèvrefeuilles (1 et 2) au vu du plan de rétrocession annexé au permis d'aménager déposé par l'OPAC de Quimper Cornouaille accordé le 11 octobre 2013 et du plan de rétrocession annexé au permis de construire déposé par Bretagne Ouest Accession accordé le 15 octobre 2019.

En novembre 2023, Bretagne Ouest Accession demandait l'annulation du permis de construire accordé le 15 octobre 2019 au vu des retours de l'appel d'offres pour la construction des logements PSLA (location accession) : coût de construction ne permettant pas de respecter les prix plafonds du PSLA. Permis annulé le 30 novembre 2023.

Bretagne Ouest Accession déposera prochainement un permis d'aménager pour la réalisation de 4 lots libres en remplacement du projet initial (3 PSLA + 1 lot libre).

Il y a lieu de délibérer à nouveau afin d'adopter le nouveau plan de rétrocession annexé au permis d'aménager du lotissement des Chèvrefeuilles 2.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie réunie le 23 avril 2024, à l'unanimité,

- ADOPTE le transfert, dans le domaine communal, de la voirie, des équipements et des espaces communs du lotissement des Chèvrefeuilles 2 dès la fin des travaux de viabilisation, de réalisation des voies+équipements, espaces verts et réseaux divers.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer une convention de rétrocession avec Bretagne Ouest Accession dans le cadre d'une nouvelle demande de permis d'aménager pour le lotissement des Chèvrefeuilles 2,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....3  
Pour : .....16  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 24 mai 2024**  
.....

Date de la convocation :  
16 mai 2024  
Date d'affichage de la convocation :  
18 mai 2024  
Date de la publication de la délibération :  
31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, C. L'HARIDON.

Étaient absents : S. SOUBEN, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. TANGUY excusée, pouvoir à G. JOUAN ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/05/04

### ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de 28 points lumineux sur les armoires C1 et C10 (26 lanternes + 2 lanternes avec mât) comme suit :

- rue des Genêts + clos de Vorc'h Laë + parking des Bruyères : 13 lanternes + 2 lanternes avec mât
- rue de Bretagne + impasse des Ajoncs : 13 lanternes

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUENGAT afin de fixer le montant du fonds de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'ensemble des travaux est estimé à : ..... 33 000,00 € HT  
- Financement estimatif du SDEF : ..... 12 300,00 €  
- Financement estimatif de la commune : ..... 20 700,00 €  
Soit un total de ..... 33 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie réunie le 23 avril 2024 et l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 14 mai 2024, à l'unanimité,

- ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Rénovation Eclairage Public sur armoire C1 et C10 (rénovation de 28 points lumineux),
- ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 20 700,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....3  
Pour : .....15  
Contre : .....0  
Abstention : .....1

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 24 mai 2024**  
.....

Date de la convocation :  
16 mai 2024

Date d'affichage de la convocation :  
18 mai 2024

Date de la publication de la délibération :  
31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. SOUBEN, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. TANGUY excusée, pouvoir à G. JOUAN ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé ; C. DANTEC, excusée; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/05/05

### DENOMINATION DE VOIES

Dans le cadre des travaux d'adressage sur la commune, il y a lieu d'identifier plus précisément les voies aux abords de la salle des sports.

Les membres de la commission communication proposent de nommer les voies suivantes :

- « Venelle Florence Arthaud » : voie d'accès à la salle des sports partant de la rue de Bretagne
- « Venelle Jean-Marie Déguignet » : voie d'accès à la salle Jean-Marie Déguignet par la rue St Fiacre
- « Venelle des Cols Bleus » : voie d'accès à la maison des lapins, à la salle des cols bleus et aux vestiaires foot partant de la rue du Stade

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission communication réunie le 16 mai 2024, par 15 voix pour et 1 abstention,

- DECIDE de nommer les voies citées ci-dessus situées aux abords de la salle des sports,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

David LE GOFF



La secrétaire de séance,

Catherine L'HARIDON

Nombre de membres  
En exercice : .....19  
Présents : .....13  
Absents : .....6  
Pouvoirs : .....3  
Pour : .....14  
Contre : .....0  
Abstention : .....0

## REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....  
**Séance du 24 mai 2024**  
.....

Date de la convocation :  
16 mai 2024  
Date d'affichage de la convocation :  
18 mai 2024  
Date de la publication de la délibération :  
31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 24 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Étaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, C. L'HARIDON.

Étaient absents : S. SOUBEN, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; S. TANGUY excusée, pouvoir à G. JOUAN ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; F. LE DOUY, excusé ; C. DANTEC, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2024/05/06

### SUBVENTION ECOLE ST JOSEPH DE GUENGAT : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE MER – JUIN 2024

La directrice de l'école St Joseph de Guengat sollicite une subvention auprès de la municipalité pour aider au financement du projet de classe de mer des élèves de CM2 qui se déroulera à Larmor Plage du 4 au 7 juin 2024.

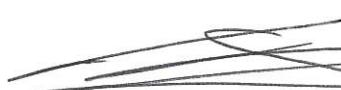
17 élèves participeront à ce séjour.

Suite à la commission enfance jeunesse et à la commission finances, au vu du plan de financement transmis par l'école, il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 935,00 € (17 élèves x 55 €).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis des commissions enfance jeunesse et finances, par 14 voix pour -G. JOUAN et S. TANGUY ne prennent pas part au vote-,

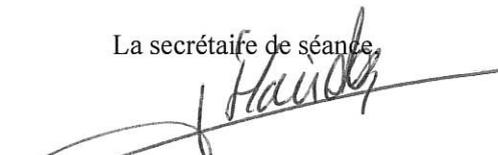
- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 935 € à l'école St Joseph de Guengat dans le cadre de la classe de mer organisée du 4 au 7 juin 2024 à Larmor Plage,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le Maire,

  
David LE GOFF



La secrétaire de séance,

  
Catherine L'HARIDON